

Madame, Monsieur,

Comme suite à votre demande, vous trouverez ci-joint,

Objet :

Contrat d'apprentissage

Date :

Le

Réf :

CM/DL/JP

Service :

Apprentissage

Affaire suivie par :

David LAGARDE
Jessica PARRENIN

Tél : 33 (0)3 81 25 25 32
33 (0)3 81 25 27 78
Fax : 33 (0)3 81 25 25 55
apprentissage@doubs.cci.fr

Un dossier complet y compris une notice pour l'établissement d'un ou de plusieurs
CONTRAT(S) D'APPRENTISSAGE :

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner **les TROIS VOLETS ORIGINAUX** du formulaire **dûment remplis et signés**, accompagnés des pièces suivantes :

- Copie des **diplômes** du maître d'apprentissage **ET** des **justificatifs de son expérience professionnelle** (extrait Kbis, certificats de travail) en relation avec la qualification visée par le diplôme préparé par l'apprenti(e) (*uniquement si vous ne les avez pas transmis lors de l'établissement d'un précédent contrat*),
- **Mandat** nous autorisant à réaliser les formalités nécessaires pour votre compte,
- **Code IDCC** à noter **obligatoirement** sur le contrat (www.travail.gouv.fr),
- **Certificat d'aptitude médicale** délivré par la Médecine du Travail (*le rendez-vous doit être pris par l'employeur*),
- Copie du dernier **certificat de scolarité** de l'apprenti(e) et/ou de son dernier diplôme (*un certificat de fin de scolarité est obligatoire pour les moins de 16 ans*),
- Photocopies du **premier contrat enregistré** et de sa **rupture** (*si la signature du contrat fait suite à une rupture du contrat initial*),
- **AUTORISATION DE TRAVAIL DELIVREE PAR LA PREFECTURE** (*uniquement pour les apprentis nés en-dehors de l'Union Européenne*).

Nous vous rappelons que conformément à l'article R 6224-1 du Code du Travail, le contrat d'apprentissage doit parvenir au service d'enregistrement au plus tard dans un délai de 5 jours à compter de la date de début du contrat (même en l'absence d'une ou plusieurs pièces justificatives).

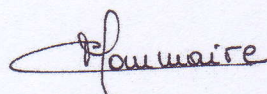
*Par ailleurs, n'oubliez pas d'effectuer la **DECLARATION UNIQUE D'EMBAUCHE**. Cette déclaration est obligatoire depuis le 06/04/1998 par décret N°98-252 du 01/04/1998.*

Un dossier comprenant les pièces nécessaires à l'établissement d'un ou de plusieurs
AVENANT(S) :

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner **les TROIS VOLETS ORIGINAUX** du formulaire **dûment remplis et signés**, accompagnés des documents suivants :

- **Justificatifs de compétence** du maître d'apprentissage (copie de diplôme(s) **ET** extrait Kbis/certificat(s) de travail) dans le cas d'un avenant pour changement de maître d'apprentissage **OU** de diplôme préparé.

Restant à votre disposition, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Cécile MOMMAIRE
Responsable CCI Apprentissage